

## Compte rendu du Comité de Programmation Du jeudi 24 mars 2022 en visio conférence

### Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS	Présent	Monsieur Pierre LEROY	<i>Excusé</i>
Monsieur Christian BLANC	Présent	Monsieur Mathieu GICQUEL	<i>Excusé</i>
Monsieur Eric PEYTHIEU	Présent	Monsieur Richard NUSSBAUM	<i>Excusé</i>
Monsieur Jean CONREAUX	Présent	Madame Alice PRUD'HOMME	<i>Excusé</i>
Monsieur Nicolas CRUNCHANT	<i>Excusé</i>	Monsieur Guillaume DEJY	Présent
Monsieur François PHILIP	<i>Excusé</i>	Monsieur Eric LIONS	<i>Excusé</i>
Monsieur Hervé BUISSON	Présent	Monsieur Nicolas BUSCA	Présent
Monsieur Antoine DIEUDONNE	<i>Excusé</i>	Monsieur Vincent BONNARDEL	<i>Excusé</i>
Madame Myriam JAMAL	<i>Absente</i>	Monsieur Bernard ZANEBONI	<i>Absent</i>

**Publics 6 / 9 voix délibérantes**

### Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	<i>Excusé</i>	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Présent
Monsieur Joël PRUVOT	<i>Excusé</i>	Monsieur Luc MARCHELLO	<i>Excusé</i>
Madame Dominique BAYARD	<i>Excusée</i>	Monsieur Michel ROUSSEAU	Présent
Madame Miren KERBRAT	Présente	Madame Muriel SANCHEZ	<i>Excusée</i>
Madame Aurélie FRILET	<i>Excusée</i>	Monsieur Didier BRUNA-ROSSO	<i>Excusé</i>
Monsieur Xavier DUMOULIN	Présent	Monsieur Jonathan MOUNAL	<i>Excusé</i>
Monsieur Olivier ANTOYE	<i>Absent</i>	Monsieur Paul FAUGERAS	<i>Absent</i>
Monsieur Samuel LAVERGNE	<i>Excusé</i>	Monsieur Roland QUEINEC	Présent
Madame Claire ANDRES	<i>Excusée</i>	Monsieur Eric RANDU	<i>Absent</i>
Monsieur Nassire HADJOUT	<i>Excusé</i>	Monsieur Claude DESCOMBES	Présent

**Privés 6 / 10 voix délibérantes**

**Participant à la réunion :** Caroline MACLE, Marie COULET GAL Pays du Grand Briançonnais et Daphné KHALIFA, Directrice du PETR

**Invités excusés :** Monsieur Robert GENTILI, Chargé de projets territoires des Hautes-Alpes - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Région SUD

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

**Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10**

**Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 12**

**Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5**

**Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 6**

En date du 24 mars 2022, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu en visio-conférence. Monsieur Cyrille Drujon d'Astros Président du GAL Pays du Grand Briançonnais, ouvre la séance à 17h05.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 6 membres du collège public et 6 membres du collège privé.

---

### **Ordre du jour :**

**1/ Modification de la composition du comité de programmation – Annexe 3 de la convention du GAL**

**2 Modification du règlement intérieur du GAL**

**3/ Projet pour avis d'opportunité**

- FA6 - Sabine MASSA : Création d'une unité de production de lait d'ânesse et de fabrication de cosmétiques naturels

**4/ Modification de la maquette financière – Annexe 2 de la convention du GAL**

**5/ Projets pour sélection, programmation et déprogrammation**

- FA6 – EHPAD Guil-Ecrins : Acquisition d'un écodigesteur de couches ou écovalorisateur
- FA6 - SARL Les Produits Laitiers des Alpes du Sud : Aménagement d'un magasin de vente directe des fromages produits par la Coopérative Laitière des Alpes du Sud
- FA6 – SAS Le Plantivore : ACHE - Autrement : des Confitures à Haute valeur Environnementale
- FA6 - SARL EFC Carrière : Création d'un atelier de sciage et taille de pierres
- FA6 – Brigida Toloméo : Création d'une salle de Fonctionnal training
- FA6 – SASU Côté Bois : Création d'un atelier de menuiserie en matériaux écologiques et bio sourcés
- FA8 – Association Pôle Culture et Patrimoines : Odus : l'Observatoire du Spectateur
- FA8 – Association Nordic Alpes du Sud : Ingénierie pour les territoires de montagne autour des sites nordiques et de pleine nature

**6/ Modification des fiches actions – Annexe 6 de la convention du GAL**

**7/ Ouverture de l'appel à proposition de la fiche action 8**

**8/ Prochaine programmation LEADER 2023 – 2027**

**9/ Informations diverses**

---

## 1/ Modification de la composition du comité de programmation – Annexe 3 de la convention du GAL

Après la nomination d’Alice Prud’Homme, suppléante de Jean Conreaux pour représenter la Communauté de communes du Pays des Ecrins, nous avons également de nouveaux représentants pour la CCI et la CMAR.

Hervé BUISSON reste le représentant titulaire de la CCI, suppléé par un nouveau membre Nicolas BUSCA.

Antoine DIEUDONNE est nommé représentant titulaire de la CMA, suppléé par Vincent BONNARDEL qui était déjà membre du comité.

		TITULAIRE	SUPPLEANT
Collège public	PETR	Cyrille DRUJON D’ASTROS	Pierre LEROY
	PnrQ	Christian BLANC	Mathieu GICQUEL
	CCPE	Jean CONREAUX	Alice PRUD’HOMME
	CCB	Eric PEYTHIEU	Richard NUSSBAUM
	CCGQ	Nicolas CRUNCHANT	Guillaume DEJY
	CA	François PHILIP	Eric LIONS
	CCI	Hervé BUISSON	Nicolas BUSCA
	CMA	Antoine DIEUDONNE	Vincent BONNARDEL
	ESS	Myriam JAMAL	Bernard ZANEONI

Au sein du collège privé,

Suite à la demande de Madame Dominique Bayard pour ne plus être titulaire, et devenir suppléante, le comité a validé le 29 novembre dernier, que tout candidat à son poste postule par email. Trois personnes ont présenté leur intérêt :

- Monsieur Paul FAUGERAS
- Monsieur Roland QUEINEC
- Monsieur Eric RANDU

Monsieur Roland QUEINEC est désigné pour prendre la place de Madame Dominique Bayard.

D’autre part Monsieur Nassire HADJOUT et Claude DESCOMBES ont fait part également de leur volonté d’inverser leur titre au vu de la disponibilité de chacun.

		TITULAIRE	SUPPLEANT
Collège privé	CODEV	Joel PRUVOT	Luc MARCHELLO
		Jacques DEMOULIN	Jean-Pierre LAMIRAL
	Société civile Associations Entrepreneurs	Roland QUEINEC	Michel ROUSSEAU
		Miren KERBRAT	Muriel SANCHEZ
		Aurélie FRILET	Didier BRUNA-ROSSO
		Xavier DUMOULIN	Jonathan MOUNAL
		Olivier ANTOYE	Paul FAUGERAS
		Samuel LAVERGNE	Dominique BAYARD
		Claire ANDRES	Eric RANDU
		Claude DESCOMBES	Nassire HADJOUT

Le Président du GAL met au vote ces modifications :

**Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable à l’unanimité**

Ces modifications seront validées via l’avenant n°6 à la convention du GAL.

## 2/ Modification du règlement intérieur du GAL

Afin de confirmer la possible tenue des comités en visio conférence, il est proposé de modifier l'article 6 du chapitre 1 du règlement intérieur du GAL :

### 6. Fréquence et lieu des comités de programmation

Les comités de programmation auront lieu à minima 3 fois par an.

**Les lieux de réunion des comités de programmation sont fixés par le Président du GAL**

**Ils pourront se tenir en visio conférence dans les cas où les conditions sanitaires et organisationnelles justifient de limiter les rassemblements et les déplacements.**

*Rappel : Les décisions du comité de programmation sont précisées dans l'article 9 ; elles s'appliqueront que la réunion se tiennent en visio conférence ou non.*

Monsieur Guillaume DEJY souhaite que la visio ne se substitue pas au présentiel, qu'elle reste une alternative pour assurer l'obtention du double quorum. Il en va également de ne pas augmenter les délais de traitement des projets présentés en opportunité et en sélection.

Le Président du GAL met au vote ces modifications :

**Décision du comité de programmation : *Vote Avis favorable à l'unanimité***

## 3/ Projet pour avis d'opportunité

Documents mis à disposition :

Sur la page internet dédiée aux membres du comité sont téléchargeables les fiches projet, les fiches action auxquels les projets doivent répondre.

Dans le support de présentation en séance, sont rappelés avant l'audition des porteurs de projets les deux critères obligatoires d'opportunité : Réponse à la stratégie du GAL et Pertinence territoriale.

Création d'une unité de production de lait d'ânesse et de fabrication de cosmétiques naturels

**Sabine MASSA**

FICHE ACTION 6

### Objectif :

- Créer son activité professionnelle
- Valoriser des ressources locales
- Créer de nouveaux produits d'un marché peu développé

### Actions :

- Création d'une unité de production de lait d'ânesse
- Fabrication de cosmétiques naturels à partir de plantes cultivées sur la ferme (Calendula, Bourrache, Ortie, Plantain, Arnica...)
- Accueil de visiteurs, animations : ateliers de fabrication et visites de la ferme

## Dépenses envisagées :

: total du projet :		149 700,42 € HT
<b>Mobilier et équipements pour laboratoire, bureau et espace atelier, local de vente</b>	14 889,85	Rayonnage, Plonge, Douchette, Meubles, Tables, Chaises, Bureau, Bain marie professionnel, Echelle pâtissière, Mixeur plongeant, Lave vaisselle, Plaque cuisson, Poubelle, hotte aspirante, Escabeau, Présentoirs, Comptoir
<b>Remorque buvette pour ânes</b>	3 093,76	Permet la pâture de champs n'ayant pas d'accès à l'eau
<b>Gerbeur</b>	1 920	Pour charger et décharger des palettes du 4x4
<b>Travaux d'aménagement intérieurs</b>	103 416,81	Plaquiste, jointeur, peintre, Chaufferie et plomberie, Huisserie, Carrelage, Installation électrique (Site isolé : installation autonome en électricité)
<b>Signalétique</b>	2 000	Panneaux direction, Enseigne, Panneaux indicatifs
<b>Equipements informatiques</b>	1 600	Ordinateur avec capacité pour gérer le site internet, le logiciel de caisse et travailler sur les étiquettes, TPE, Imprimante pouvant imprimer les packaging savons
<b>Panneaux pédagogiques</b>	1 682	4 panneaux pédagogiques sur le sentier permettant d'accéder au bâtiment (sentier ludique) 4 panneaux pédagogiques sur place
<b>Impression</b>	282	Flyers, Carte de visite, Banderole pour marché
<b>Community manager Développeur web, Graphiste et identité graphique</b>	7 616	Mise en place d'une stratégie de communication digitale Création d'un site internet marchand Naming, logo, packagings, identité graphique, étiquettes
<b>Vidéo de présentation</b>	880	Vidéo de publicité (usage sur les réseaux sociaux et le site internet)
<b>Évaluateur de la sécurité</b>	7 430	Validation de 28 recettes par le toxicologue Savons et cosmétiques
<b>Formation</b>	2 000	Formulation de savon liquide et de produits cosmétiques naturels
<b>Certification Cosmos</b>	1 890	Pour 12 produits (permettant d'élargir la commercialisation et d'avoir accès aux magasins biologiques)
<b>Développement de crèmes en laboratoire</b>	3 000	Permettant à partir de l'année prochaine de fabriquer ces crèmes dans le laboratoire

## Questions/Réponses avec le porteur :

Une première demande porte sur la capacité du troupeau : actuellement il y a un nombre suffisant d'ânesses, il n'est pas prévu d'augmentation. Il sera renouvelé.

Il est précisé que le type de public visé sera une clientèle locale ainsi que la population touristique. L'aménagement du laboratoire et la création du point de vente se feront sur la ferme de son conjoint. Une question porte sur l'intérêt d'être en bio : Ce n'est pas anodin d'avoir le label car sont certifiés les terres, les animaux, puis le lait. Tout ne se fera pas la première année mais son obtention est importante pour se positionner sur le marché des magasins biocoop par exemple.

Une dernière demande porte sur les objectifs à moyens et longs termes. La gérante prévoit une augmentation progressive des produits proposés et des ventes, elle mettra en place un site internet avec vente en ligne, et elle a identifié plusieurs commerces locaux à qui proposer ses produits.



## Débat et vote :

Le Maire de Vallouise Pelvoux précise que le permis de construire est accepté en Mairie et la municipalité soutien le projet.

Il est demandé si un prévisionnel est fourni au GAL à ce stade : la gérante a bien suivi par la Chambre d'Agriculture, a suivi les formations, établi une analyse de l'offre et un prévisionnel. Elle a demandé un prêt plateforme qui est accepté. Un prévisionnel sera fourni dans le dossier de demande de subvention.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

Le Président met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 6 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11 (2 présentiel – 9 visio - 1 vote non effectué)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

The screenshot shows a survey titled "Sondage sans titre" with 1 question and 11 participants (81% response rate). The results are as follows:

Avis	Nombre	Pourcentage
Avis favorable	9/9	100%
Avis favorable sous réserve	0/9	0%
Avis défavorable	0/9	0%

The participant list includes: GAL Pays du Grand..., Blanc Christian, Daphné KHALIFA PETR, eric\_peythieu, Guillaume Déjy, Hervé BUISSON, iPad Claude, jplam, michel, Mireen Kerbrat, Nicolas, ROLAND EnerGuil, and savierdumoulin. Annotations indicate that "En salle : Cyrille Drujon d'Astros et Jean Conreaux" and "Membre public suppléant ; ne prend pas part au vote en la présence du titulaire" are present.

**Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité favorable à l'unanimité**

### Position de la Région : Favorable

Le service agriculture n'a pas de dispositif pour les projets en lien avec la cosmétique. L'aménagement de local de transformation peut bénéficier de subvention région (PCAE) seulement lorsque c'est pour de la transformation alimentaire

#### 4/ Modification maquette financière – Annexe 2 de la convention du GAL

Les montants FEADER restants à ce jour par fiche actions sont les suivants :

FA	Montant FEADER prévu dans appels à projet ouvert du 03/01/2022 au 10/06/2022	Montant FEADER proposé à la programmation en au 1 <sup>er</sup> semestre 2022	Montant FEADER déprogrammé + reliquats de sous réalisation	Enveloppe FEADER supplémentaire + transferts	Montant prévisionnel FEADER restant après transferts
1	7 156,01 (AAP non ouvert)			- 7 156,01	0
2	227,19 (AAP non ouvert)				227,19
3	68 453,74	- 56 678,01			11 775,73
4	57 404,50		+ 3 520,51	- 30 000	30 925,01
5	-0,05 (AAP non ouvert)		+ 6 939,88	- 6 939,83	0
6	180 924,52	- 117 794,42	+ 64 064,59		127 194,69
7	81 366,57	- 17 402,56	+ 5 796,23	- 20 000	49 760,24
8	138 874,58 (AAP non ouvert)	- 235 915,78		+ 59 365,17 (Env sup) + 7 156,01 (FA1) + 30 000 (FA4) + 6 939,83 (FA5) + 20 000 (FA7) + 30 000 (FA9)  Soit + 153 461,01	56 419,81
9	89 626,25			- 30 000	59 626,25

Le Président du GAL met au vote ces modifications :

**Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable à l'unanimité pour intégrer une enveloppe supplémentaire de 59 365,17 € de FEADER à la maquette financière pour les transferts présentés des FA 1, 4, 5, 7 et 9 vers la FA 8**

Ces modifications seront validées via l'avenant n°6 à la convention du GAL.

## 5/ Projets pour sélection, programmation et déprogrammation

Retour sur la consultation écrite menée en février pour sélectionner et programmer le dossier porté par l'ACSSQ et Musi'Queyras : Le Président du GAL remercie les participants au vote. L'ACSSQ a ainsi pu déposer une première demande de paiement qui vient d'être traitée par Marie, gestionnaire LEADER. Les associations vont pouvoir recevoir rapidement un premier versement de la subvention.

Déprogrammation d'un dossier :

### Acquisition d'un écodigesteur de couches ou écovalorisateur EHPAD Guil-Ecrins

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 26 juin 2020. La participation financière de la Région a été votée le 23 avril 2021.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Equipement et matériel	126 907,20 €	126 907,20 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>126 907,20 €</b>	
<b>Assiette éligible</b>		<b>80 000,00 €</b>

Plan de financement	
Financier	Montant
Taux de financement public	90,00%
Montant aide publique	72 000,00 €
Région SUD PACA	28 800,00 €
<b>FEADER</b>	<b>43 200,00 €</b>
Autofinancement	54 907,20 €

Par courrier du 1<sup>er</sup> mars 2022, l'EHPAD Guil Ecrins indique que par retour d'expérience dans un autre établissement, l'équipement ne fonctionne pas. Par conséquent il ne souhaite donc pas investir dans cette machine tant qu'il n'y aura pas plus de certitudes.

Le Président met au vote la déprogrammation de ce dossier :

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 6 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11 (2 présentiel – 9 visio - 1 vote non effectué)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

**Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable à l'unanimité pour déprogrammer 43 200 € de FEADER sur la fiche action 6 – Mesure 19.2**



Les 7 dossiers suivants ont reçu un avis favorable d'opportunité et ont été instruits ; ils ont reçu les notes suivantes selon les critères de sélection retenus par le comité. La note minimale à atteindre est de 20/40, obtenue pour chaque dossier.

Suite à l'instruction menée les notes suivantes ont été attribuées :

	Note obtenue ... /40	Classement
<b>Lot 43 : 2020-AAP3-6 – Présentés en opportunité 25/01/2021 – Vote Région 17/12/2021</b>		
<b>SARL Les Produits Laitiers des Alpes du Sud : Aménagement d'un magasin de vente directe des fromages produits par la Coopérative Laitière des Alpes du Sud</b>	<b>33</b>	<b>1</b>
<b>SAS Le Plantivore : ACHE - Autrement : des Confitures à Haute valeur Environnementale</b>	<b>32</b>	<b>2</b>
<b>Lot 44 : 2021-AAP1-6 – Présentés en opportunité le 28/06/2021 – Vote Région le 25/02/2022</b>		
<b>SASU Côté Bois : Création d'un atelier de menuiserie en matériaux écologiques et bio sourcés</b>	<b>27</b>	<b>1</b>
<b>SARL EFC Carrière : Création d'un atelier de sciage et taille de pierres</b>	<b>26</b>	<b>2</b>
<b>Brigida Toloméo : Création d'une salle de Fonctionnal training</b>	<b>21</b>	<b>3</b>
<b>Lot 45 : 2021-AAP1-8 – Présentés en opportunité le 28/06/2021 – Vote Région le 25/02/2022</b>		
<b>Association Nordic Alpes du Sud : Ingénierie pour les territoires de montagne autour des sites nordiques et de pleine nature</b>	<b>31/40</b>	<b>1</b>
<b>Association Pôle Culture et Patrimoines : Odus : l'Observatoire du Spectateur</b>	<b>29/40</b>	<b>2</b>

Le Président du GAL met au vote ces notes, le classement et la sélection des dossiers :

**Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable à l'unanimité  
pour sélectionner ces 7 dossiers**

Ci-après, les dépenses présentées, celles retenues et les montants des aides publiques attribuées pour chaque dossier.

**Aménagement d'un magasin de vente directe des fromages produits par la  
Coopérative Laitière des Alpes du Sud  
SARL Les Produits Laitiers des Alpes du Sud**

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 25 janvier 2021.  
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 33/40, il est classé au 1er rang de son lot.  
La participation financière de la Région a été votée le 17 décembre 2021.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Aménagements	26 017.92 €	26 017.92 €
Equipements	40 810.97 €	40 810.97 €
Communication	12 836.00 €	12 836.00 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>79 664.89 €</b>	
<b>Assiette éligible</b>		<b>79 664.89 €</b>

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	48.06 %
Montant aide publique	38 283.92 €
Financier	Montant
Région SUD	15 313.57 €
<b>FEADER</b>	<b>22 970.35 €</b>
Autofinancement	41 380.97 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 6 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11 (2 présentiel – 9 visio - 1 vote non effectué)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

**Décision du comité de programmation :**

**Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 22 970.35 € de FEADER**

**ACHE – Autrement : des Confitures à Haute valeur Environnementale  
SAS Le Plantivore**

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 25 janvier 2021.  
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 32/40, il est classé au 2ème rang de son lot.  
La participation financière de la Région a été votée le 17 décembre 2021.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Prestations de services	18 250 €	18 250 €
Communication	22 250 €	22 250 €
Equipement et matériel	40 780 €	40 780 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>81 280 €</b>	
<b>Assiette éligible</b>		<b>80 000 €</b>

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	40 %
Montant aide publique	32 000 €
Financier	Montant
Région SUD	12 800 €
<b>FEADER</b>	<b>19 200 €</b>
Autofinancement	49 280 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 6 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11 (2 présentiel – 9 visio - 1 vote non effectué)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

**Décision du comité de programmation :**

**Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 19 200 € de FEADER**

**Création d'un atelier de sciage et taille de pierres  
SARL EFC Carrière**

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 28 juin 2021.  
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 26/40, il est classé au 2ème rang de son lot.  
La participation financière de la Région a été votée le 25 février 2022.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Prestations de services	56 330 €	56 330 €
Equipement et matériel	17 505 €	17 505 €
Certification, dépôt de brevet	7 340,78 €	7 340,78 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>81 175.78 €</b>	
<b>Assiette éligible</b>		<b>81 175.78 €</b>

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	68.57 %
Montant aide publique	55 666.15 €
Financier	Montant
Région SUD	22 266.46 €
<b>FEADER</b>	<b>33 399.69 €</b>
Autofinancement	25 509.63 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 6 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11 (2 présentiel – 9 visio - 1 vote non effectué)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

**Décision du comité de programmation :**

**Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 33 399.69 € de FEADER**

**Création d'une salle de Fonctionnal training  
Brigida TOLOMEO**

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 28 juin 2021.  
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 21/40, il est classé au 3ème rang de son lot.  
La participation financière de la Région a été votée le 25 février 2022.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Aménagement et travaux	12 583,27 €	11 966,65 €
Equipement et matériel	14 873,72 €	14 873,72 €
Communication	2 175,74 €	2 175,74 €
Prestations de services	480 €	480 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>30 112.73 €</b>	
<b>Assiette éligible</b>		<b>27 632.00 €</b>

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	20.49 %
Montant aide publique	5 661.25 €
Financier	Montant
Région SUD	2 264.50 €
<b>FEADER</b>	<b>3 396.75 €</b>
Autofinancement	24 451.48 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 6 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11 (2 présentiel – 9 visio - 1 vote non effectué)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

**Décision du comité de programmation :**

**Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 3 396.75 € de FEADER**



**Création d'un atelier de menuiserie en matériaux écologiques et bio sourcés**  
**SASU Côté Bois**

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 28 juin 2021.  
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 27/40, il est classé au 1er rang de son lot.  
 La participation financière de la Région a été votée le 25 février 2022.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Prestations de services	2 675 €	2 675 €
Équipement et matériel	110 687,74 €	110 687,74 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>113 362.74 €</b>	
<b>Assiette éligible</b>		<b>113 362.74 €</b>

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	20 %
Montant aide publique	22 672.52 €
Financier	Montant
Région SUD	9 069.01 €
<b>FEADER</b>	<b>13 603.51 €</b>
Autofinancement	90 690.22 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 6 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11 (2 présentiel – 9 visio - 1 vote non effectué)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

**Décision du comité de programmation :**

**Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 13 603.51 € de FEADER**

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 28 juin 2021.  
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 31/40, il est classé au 1er rang de son lot.  
 La participation financière de la Région a été votée le 25 février 2022.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Prestations de services	7 836,00 €	7 836,00 €
Equipement et matériel	3 222.49 €	3 222.49 €
Frais de déplacement, restauration, hébergement	3 937,20 €	3 937,20 €
Location	1 359,40 €	1 359,40 €
Certification, dépôt de brevet	536,28 €	536,28 €
Frais de personnel	89 916.44 €	89 916.44 €
Coûts indirects	13 487.47 €	13 487.47 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>120 295.28 €</b>	
<b>Assiette éligible</b>		<b>120 295.28 €</b>

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	108 265.75 €
Financier	Montant
Région SUD	43 306.30 €
<b>FEADER</b>	<b>64 959.45 €</b>
Autofinancement	12 029.53 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 6 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	11 (2 présentiel – 9 visio - 1 vote non effectué)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

**Décision du comité de programmation :**

**Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 64 959.45 € de FEADER**

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 28 juin 2021.  
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 29/40, il est classé au 2ème rang de son lot.  
La participation financière de la Région a été votée le 25 février 2022.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Communication	2 672,97 €	2 672,97 €
Prestations de services	66 591,25 €	66 591,25 €
Frais de déplacement, restauration, hébergement	999,00 €	999,00 €
Frais de personnel	34 860,43 €	34 860,43 €
Coûts indirects	5 229,06 €	5 229,06 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>110 352.71 €</b>	
<b>Assiette éligible</b>		<b>110 352.71 €</b>

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	80 %
Montant aide publique	88 282.15 €
Financier	Montant
Région SUD	35 312.86 €
<b>FEADER</b>	<b>52 969.29 €</b>
Autofinancement	22 070.56 €

Le Président met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 6 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11 (2 présentiel – 9 visio - 1 vote non effectué)
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

**Décision du comité de programmation :**

**Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 52 969.29 € de FEADER**

## 6/ Modification des fiches actions

Sur recommandations de l'autorité de gestion et de l'agence de services et de paiement, il est proposé de modifier/supprimer quelques éléments dans les fiches actions 1 à 8 – mesure 19.2 :

Paragraphe 5 – Coûts et dépenses admissibles :

Frais de déplacement, restauration et hébergement :

Supprimer :

« *Dépenses sur frais réel : Frais de déplacements engagés par le personnel de la structure porteuse de l'opération*

*Dépenses forfaitisées : Frais de déplacements engagés par le personnel de la structure porteuse de l'opération plafonnés à 17,40 €/pers pour les indemnités de repas et à 62,20 €/pers en France et à 74,64 €/pers à l'étranger pour les frais d'hébergement (application de ces plafonds si aucun plafond n'est fixé par la structure ou si les plafonds fixés sont plus élevés que ceux indiqués précédemment – en cas d'application de plafonds moins élevés par la structure, ces derniers seront retenus) »*

Indiquer :

Frais de déplacements (selon le barème fiscal ; factures transports, péages), de restauration et d'hébergement (remboursement sur frais réels ou au forfait)

Paragraphe 6 – Conditions d'éligibilité :

Supprimer :

- Répondre aux critères réglementaires (respects des obligations, fiabilité du demandeur, caractère raisonnable des coûts, ...)

- Intégrer une mise en réseau d'acteurs socio-économiques du territoire

- Avoir une pertinence territoriale

Indiquer :

- Réaliser le projet sur le territoire du GAL

- Avoir un caractère collectif, une mise en réseau des acteurs locaux

Le Président du GAL met au vote ces modifications des fiches actions :

**Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable à l'unanimité  
pour modifier les fiches actions**

Ces modifications seront validées via l'avenant n°6 à la convention du GAL.

## 7/ Ouverture de l'appel à proposition de la fiche action 8

Appels à proposition	Ouvertures
FA1 – Augmenter offre habitat FA2 – Economie dépenses énergétiques FA5 – Transmission reprise entreprises	Fermés – Plus de fonds
FA3 - Mobilité FA4 – Compétences et opportunités FA6 – Aide entreprise apport innovant FA7 – Consommer local FA9 – Coopération avec d'autres territoires	Ouverts actuellement Du 3 janvier au 10 juin 2022 Pourront être ouverts en juillet jusqu'au 10 novembre 2022 selon besoin et fonds restants
<b>FA8 - Tourisme de proximité endogène</b>	<b>Ouvrir à partir du 4 avril Jusqu'au 10 novembre 2022</b>

Le Président du GAL met au vote l'ouverture de l'appel à proposition de la fiche action 8 :

**Décision du comité de programmation : Vote Avis favorable à l'unanimité  
pour ouvrir l'AAP de la FAB**

---

## 8/ Prochaine programmation LEADER 2023 – 2027

La Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens va publier fin avril, début mai un appel à manifestation d'intérêt auprès des territoires souhaitant porter un nouveau programme LEADER pour la période 2023 – 2027.

Une lettre d'intention à candidater sera à transmettre d'ici le 18 mai 2022.

Le conseil syndical du PETR, structure porteuse de l'actuel programme, a validé qu'il candidatera, proposant la mise en œuvre du nouveau programme sur la même échelle du Grand Briançonnais.

L'écriture de la candidature se fera durant l'été pour un rendu à l'automne 2022.

Le Président du GAL en appelle à la participation des membres du comité, porteurs de projet, acteurs locaux, partenaires pour contribuer à définir la future stratégie, via des réunions, ateliers, questionnaires, audits, actualisation de diagnostics ...

## 9/ Informations diverses – Dates des prochains comités

Deux projets présentés au dernier comité n'auront pas de suite : Les associations Atelier Branché et Et si c'était A.V.E.C. ... n'ont pas complété leur dossier de demande de subvention, elles préfèrent assoir davantage le projet au sein des conseils d'administration voir de mobiliser davantage de bénévoles pour porter les actions à plusieurs.

Les prochains comités sont envisagés le lundi 16 mai 2022, puis le lundi 27 juin ou 04 juillet 2022.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 18h10. Un compte rendu est édité.

Le 11.04.2022

Le Président du GAL

